

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION
DES TAXES - ANNÉE 2023**

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2023 a été complété et est déposé au bureau de la municipalité et que nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes conformément à la Loi.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 30^{ème} jour du mois de janvier 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Greffière-trésorière
Directrice générale